

Techniques et interprétation des arts équestres

RS5049 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212, 133
Formacode(s)	45020
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

CENTRE NATIONAL ARTS DU CIRQUE · SIRET : 34137252200019

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VOLTIGE ET L'ACROBATIE A CHEVAL	75047824000 021	Former
CHEVAL ART ACTION	33942716300 011	Former
ESPRIT SAUVAGE	79156462800 018	Former
PLUME DE CHEVAL	53180080300 029	Former
QUENDOR	52457885300 011	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Cirque équestre, une particularité française reconnue mondialement, est, parmi les disciplines artistiques, l'une des plus exigeantes pour ses praticiens.

Il s'agit d'une activité en mutation et en développement, mais qui ne dispose plus de formations professionnelles certifiantes structurées.

Afin de pallier ces carences,

le CNAC et les partenaires sociaux du secteur ont créé la certification "Techniques et interprétation des arts équestres" qui a comme objectifs de :

- Sauvegarder un savoir-faire patrimonial et accompagner l'innovation et les mutations artistiques et créatives du cirque équestre.
- Structurer la filière de professionnalisation de cette branche artistique du cirque, avec l'appui d'un réseau d'organismes en capacité de former les artistes.
- Professionnaliser et sécuriser le métier d'artiste équestre de cirque.
 - o Accompagner la montée et/ou l'actualisation des compétences des artistes de cirque afin qu'ils puissent s'adapter aux besoins des compagnies, du public et aux tendances artistiques.
 - o Permettre aux professionnels de gagner en technicité.

o Développer des formations avec un niveau de qualité et de sécurité contrôlé.

- Reconnaître les compétences artistiques et techniques de l'artiste équestre de cirque.

La présente certification recouvre des compétences permettant à des artistes et des cavaliers évoluant dans le milieu du cirque et ayant un projet dans le domaine des arts équestres de mettre en œuvre des techniques d'expression artistiques adaptées aux numéros de spectacles équestres en vue d'interpréter des spectacles équestres. Des compétences visant la prise en charge des chevaux (transport, hébergement, soins quotidiens) sont également visées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Élargir et approfondir ses capacités artistiques.
- Observer et détecter tout comportement anormal de son ou ses chevaux.
- Réaliser les soins quotidiens et maintenir l'intégrité (bien-être) de son ou ses chevaux.
- Organiser le transport et l'hébergement de son ou de ses chevaux.
- Utiliser/Mettre en œuvre ses techniques d'expressions artistiques adaptées au numéro ou spectacle équestre.
- Interpréter le numéro ou le spectacle équestre en mettant en œuvre une ou plusieurs techniques/disciplines équestres adaptées aux enjeux de la représentation.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification les candidats doivent répondre aux pré-requis suivants :

- Avoir une connaissance du cheval + disposer d'un niveau de pratique équestre (ou correspondant à une capacité de niveau galop 5).
- Attester d'une expérience professionnelle en qualité d'artiste de cirque (personnes ayant acquis les bases artistiques et équestres)
- Avoir un projet professionnel dans le domaine des arts équestres.
- Avoir une bonne condition physique.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cirque équestre sera demandé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de :

- 2 professionnels extérieurs à l'établissement

:

o 1 formateur dans le secteur des arts équestres

o 1 professionnel du métier externe à l'organisme de formation et à la compagnie du candidat, le cas échéant.

- 1 représentant du certificateur

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6277

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5049/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17
Parcours menés à terme	17
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 11/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	52
Montant total engagé	47 750 €
Coût moyen par dossier	918 €
Durée moyenne	23 h
Période	09/2020 – 11/2022
France compétences	88 %
France Travail	7 %
Entreprise	3 %
Reste à charge titulaire	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.